

## Economie agricole

# Les aides de l'UE et de l'Etat à l'agriculture régionale Volet 1 : Etat des lieux avant réforme de la PAC 2014 - 2020

Avec plus de 1,2 milliards d'euros versés chaque année sur l'ensemble de la région, les aides de l'Union européenne et de l'Etat pour le secteur agricole sont considérables. Elles sont structurantes pour l'agriculture et au-delà pour l'ensemble de l'économie rurale, notamment dans les zones de montagne qui couvrent 2/3 du territoire. Dans le cadre de la création de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes il semble utile d'établir un état des lieux des aides versées et de leur répartition fonctionnelle et territoriale. Cet état des lieux, réalisé sur l'année 2013, pourra servir de référence pour mesurer les premiers effets de la réforme de la PAC 2014-2020. Ce sera l'objet du deuxième volet à venir de cette publication, portant sur l'exercice 2015.

En 2013, les soutiens publics de l'Etat et de l'Union Européenne en faveur de l'agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'élèvent à 1 236 M€. Ils se répartissent en trois principales masses financières :

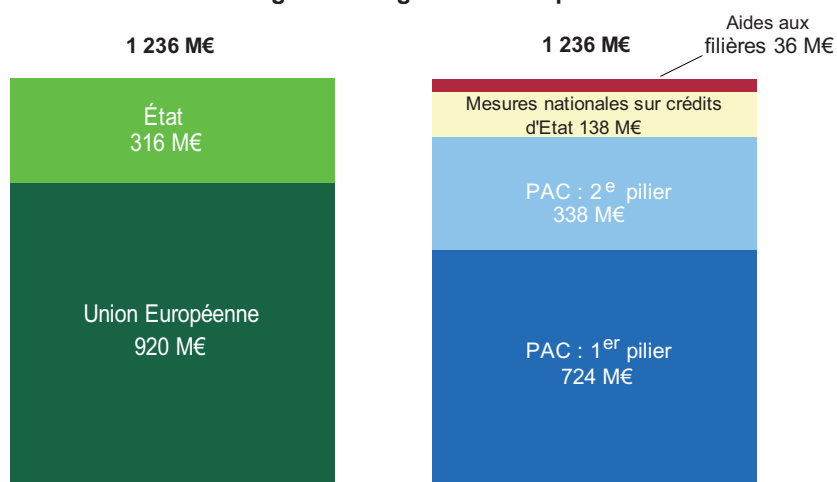
- les aides de la PAC (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers).
- les aides aux filières d'élevage et végétales via FranceAgrimer
- les autres aides de l'Etat non cofinancées pour l'accompagnement de l'installation, la modernisation des exploitations, les exonérations de charges sociales, le financement du développement agricole, les aides de soutien pour faire face aux crises. Les mesures de la politique agricole commune représentent 86 % du flux financier global.

Elles mobilisent au total 697 millions

d'euros du fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et 199 millions d'euros du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Les crédits de l'Etat complètent ces interventions :

- pour 166 millions d'euros en cofinancement des crédits européens
- pour 150 millions d'euros de crédits d'intervention spécifiques en faveur de l'agriculture pour faire face aux situations de crise, pour accompagner l'organisation des filières agricoles, pour le financement de dispositifs divers en faveur de la modernisation des exploitations, de l'installation, du développement agricole. Ces interventions publiques sont orientées à plus de 90 % vers les exploitations agricoles.

Aides versées en 2013 pour le secteur agricole en région Auvergne-Rhône-Alpes



Source : SSP - ASP - FranceAgrimer - MAAF

## L'architecture de la PAC repose sur deux piliers complémentaires

Le budget du **premier pilier** est financé par le FEAGA et l'Etat.

Le premier pilier regroupe les aides aux producteurs et le soutien des marchés agricoles. Il se décline en différents niveaux d'intervention :

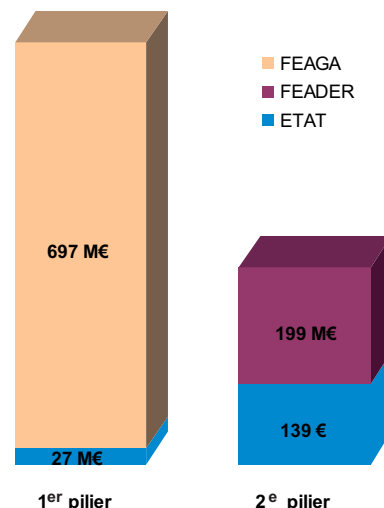
- Les droits à paiement unique (DPU) attribués aux exploitations qui sont des aides découplées de la production et calculées sur la base de certaines références historiques (à l'hectare).

- Les aides à l'hectare ou à la tête de bétail, pour les producteurs, destinées à compenser la diminution des prix agricoles.

- La maîtrise des volumes produits (stockage, prix d'intervention...).

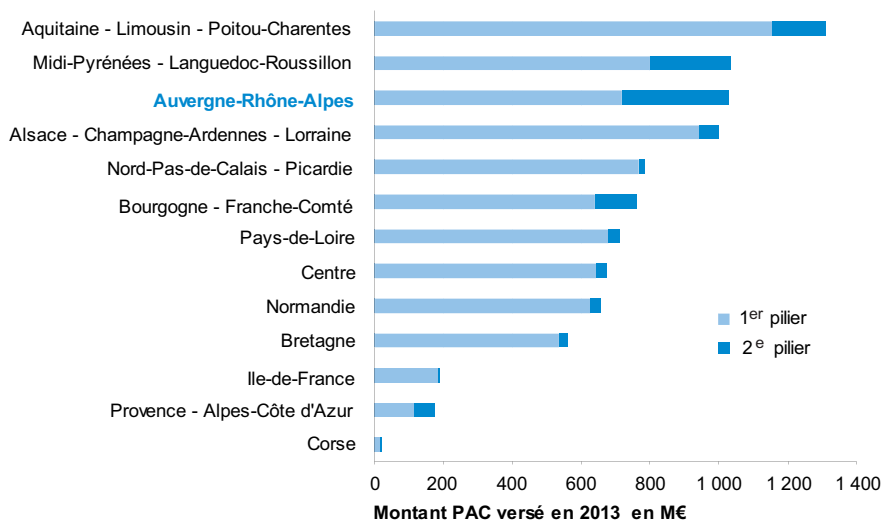
Le **second pilier**, cofinancé par le FEADER et des contreparties nationales, soutient la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, l'environnement et le développement rural. Il regroupe les mesures agro-environnementales, les indemnités compensatoires des handicaps naturels (ICHN), les aides pour l'amélioration de la transformation fermière et la commercialisation des produits agricoles. Il finance également les aides à l'installation des jeunes agriculteurs ainsi que les aides à l'investissement dans les exploitations agricoles et dans les Industries agro-alimentaires (IAA).

LA PAC : 1 062 M€ versés en 2013



Source SSP-ASP

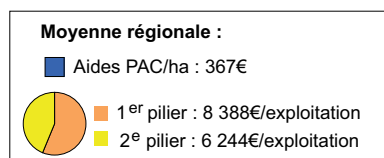
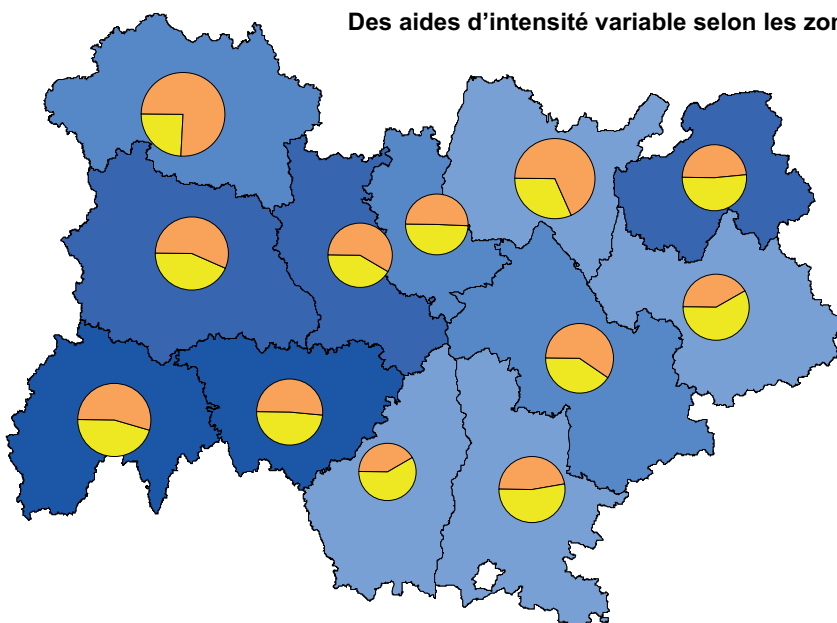
### La région, bien dotée sur le second pilier



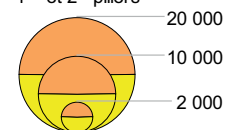
Source SSP-ASP

Le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) constituent les deux instruments financiers de la politique agricole commune (PAC). Le FEAGA finance les aides aux agriculteurs et d'autres mesures de soutien aux marchés agricoles). Le FEADER finance quant à lui les programmes de développement rural.

### Des aides d'intensité variable selon les zones et les productions



Moyenne des aides/exploitation 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers



- 1<sup>er</sup> pilier
- 2<sup>e</sup> pilier surface

Moyenne départementale des aides PAC par ha de SAU

- 420 à 469 €
- 351 à 420 €
- 323 à 351 €
- 286 à 323 €

Sources : ©IGN - BDCARTO® SSP - ASP

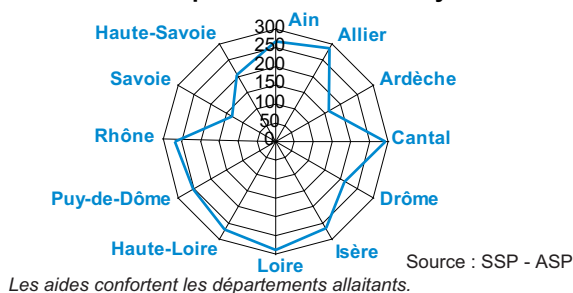
## Le premier pilier : 724 M€ versés en 2013

En 2013, 44 819 exploitations ont bénéficié des aides du premier pilier de la PAC. Elles ont reçu 724 M€, ce qui place la région au 5<sup>e</sup> rang national avec 9 % du montant global national avec 9 % du montant global national du 1er pilier. Le montant moyen des aides d'une exploitation s'élève à 16 000 € ce qui est plus faible que le niveau national (22 000 €). Ce montant moyen masque de profondes

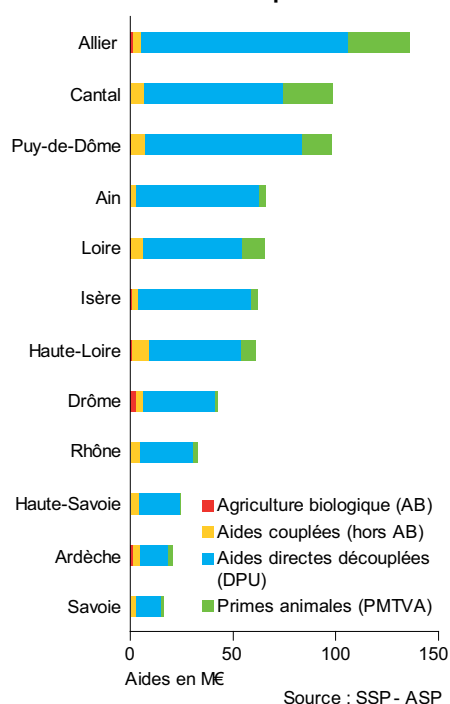
disparités. En effet, 17 % des exploitations bénéficiaires des aides du 1<sup>er</sup> pilier ont reçu 50 % du montant total régional.

Ramené à la surface, le montant d'aide versé s'élève à 256 €/ha alors que la moyenne nationale atteint 294 €/ha. La région est pénalisée par un niveau de DPU plus faible que la moyenne nationale qui n'est pas totalement compensé par les aides couplées et la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA).

### Les aides du 1<sup>er</sup> pilier : 256 €/ha en moyenne



### Les DPU : 77% des aides versées sur le 1<sup>er</sup> pilier en 2013



## Le second pilier : 338 M€ versés en 2013

### Les aides surfaciques

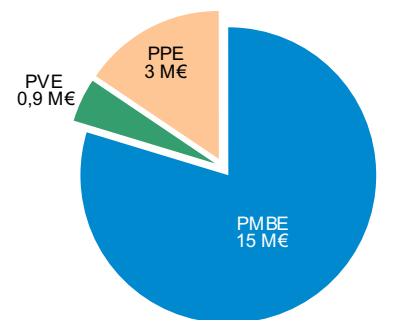
Les aides aux surfaces du deuxième pilier (278 M€ en 2013) incluent l'ICHN, les mesures agro-environnementales (MAE) dont la Prime herbagère agro-environnementale (PHAE) ainsi que les sommes versées au titre des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET). L'ICHN représente 70 % des aides surfaciques versées en 2013 et la PHAE 25 %. La région se place au 1<sup>er</sup> rang national pour les aides versées aux surfaces en 2013.

### Les aides aux investissements

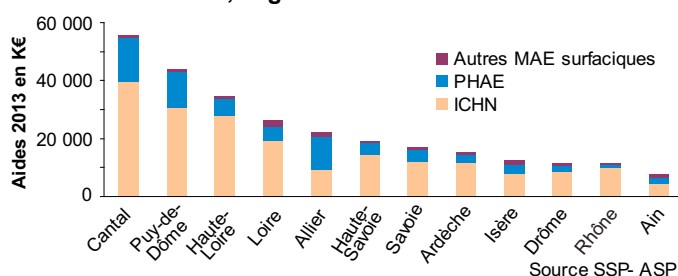
Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) constitue le dispositif phare des aides à l'investissement. Le Plan de performance énergétique (PPE) et les aides à la transformation fermière arrivent loin derrière.

Corinne Mauvy et Sabine Lussert

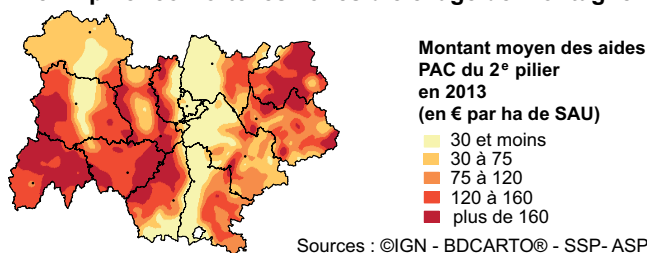
### 15 M€ pour la modernisation des bâtiments d'élevage



### Le Cantal, largement bénéficiaire de l'ICHN



### Le 2<sup>e</sup> pilier conforte les zones d'élevage de montagne



### Méthodologie :

L'objectif est de recenser les différentes aides de l'Etat et de l'Union Européenne (FEAGA et FEADER) en faveur de l'agriculture pour la région Auvergne en 2013. Les aides des collectivités territoriales n'ont pas été intégrées. Le principe retenu a été d'identifier les paiements réalisés en 2013 dans les différents dispositifs d'accompagnement mis en œuvre. Les dégrèvements fiscaux accordés n'ont pu être comptabilisés.

### Pour en savoir plus

[http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Les\\_aides\\_de\\_la\\_Politique\\_Agricole\\_Commune\\_PAC\\_.pdf](http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Les_aides_de_la_Politique_Agricole_Commune_PAC_.pdf)

## Aides versées en 2013 par financeur et par nature d'aide (montants versés en €)

Nature de l'aide versée en 2013 en €		Financeur		Total
		État	Union Européenne	
<b>PAC : 1<sup>er</sup> pilier</b>	Aides directes découplées (DPU)	-	559 325 975	<b>559 325 975</b>
	Agriculture biologique	-	10 579 335	<b>10 579 335</b>
	Primes animales (PMTVA ...)	25 009 250	75 027 747	<b>100 036 997</b>
	Autres aides couplées (hors AB)	2 328 969	52 034 198	<b>54 363 166</b>
	<b>Total</b>	<b>27 338 219</b>	<b>696 967 255</b>	<b>724 305 474</b>
<b>PAC : 2<sup>e</sup> pilier - surface</b>	ICHN	87 839 045	107 358 834	<b>195 197 879</b>
	PHAE	17 438 302	52 315 147	<b>69 753 449</b>
	Autres MAE (hors AB)	5 056 355	6 066 810	<b>11 123 165</b>
	Agriculture biologique	1 040 755	1 272 034	<b>2 312 789</b>
	<b>Total</b>	<b>111 374 457</b>	<b>167 012 825</b>	<b>278 387 281</b>
<b>PAC : 2<sup>e</sup> pilier - hors surface</b>	Installation	16 003 081	9 053 936	<b>25 057 017</b>
	Modernisation des exploitations	9 930 391	11 027 975	<b>20 958 366</b>
	Développement agricole	-	1 675 614	<b>1 675 614</b>
	Pastoralisme, prédation	1 471 870	2 616 229	<b>4 088 099</b>
	Autres aides 2 <sup>e</sup> pilier - hors surface	428 406	4 907 038	<b>5 335 444</b>
	Aides IAA et autres filières	-	2 533 223	<b>2 533 223</b>
	<b>Total</b>	<b>27 833 749</b>	<b>31 814 015</b>	<b>59 647 764</b>
<b>Autres aides d'Etat non cofinancées</b>	Installation	16 408 788	-	<b>16 408 788</b>
	Modernisation des exploitations	726 708	-	<b>726 708</b>
	Développement agricole (CASDAR)	4 817 345	-	<b>4 817 345</b>
	Pastoralisme	104 020	-	<b>104 020</b>
	Agriculture biologique	2 732 357	-	<b>2 732 357</b>
	Exonération de taxes	-	-	<b>-</b>
	Reconversion / redressement	161 226	-	<b>161 226</b>
	Remplacement de congés	-	-	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>24 950 444</b>	<b>-</b>	<b>24 950 444</b>	
<b>Aides aux filières</b>	OCM Fruits & Légumes	120 702	4 145 117	<b>4 265 819</b>
	OCM Viti	68 304	18 618 901	<b>18 687 205</b>
	OCM - Stockage / Restitution	10 881	61 074	<b>71 955</b>
	Programme apicole	-	290 430	<b>290 430</b>
	Aides IAA et autres filières	795 041	1 424 531	<b>2 219 572</b>
	FranceAgriMer - CPER	2 641 618	-	<b>2 641 618</b>
	Fonds Européen pour la Pêche	43 576	49 536	<b>93 112</b>
	FranceAgriMer - Autres aides nationales	7 332 237	-	<b>7 332 237</b>
<b>Total</b>	<b>11 012 358</b>	<b>24 589 590</b>	<b>35 601 948</b>	
<b>Prise en charge des cotisations sociales</b>	Installation	-	-	<b>-</b>
	Exonération sur emplois saisonniers	40 424 689	-	<b>40 424 689</b>
	Exonération Fillon	62 192 106	-	<b>62 192 106</b>
	Autres exonérations de charges sociales	7 047 531	-	<b>7 047 531</b>
	<b>Total</b>	<b>109 664 326</b>	<b>-</b>	<b>109 664 326</b>
<b>Aides de crise</b>	FranceAgriMer - Aides de crise	285 261	-	<b>285 261</b>
	Calamités agricoles payées 2013	3 664 434	-	<b>3 664 434</b>
	<b>Total</b>	<b>3 949 695</b>	<b>-</b>	<b>3 949 695</b>
<b>Total Auvergne-Rhône-Alpes</b>		<b>316 123 248</b>	<b>920 383 685</b>	<b>1 236 506 933</b>

- : sans objet

Source : SSP - ASP



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
 16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes  
 Tél : 04 78 69 25 35 - Fax : 04 73 42 16 76  
 Courriel : [sriset.auvergne-rhone-alpes@agriculture-gouv.fr](mailto:sriset.auvergne-rhone-alpes@agriculture-gouv.fr)  
[www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture-gouv.fr](http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture-gouv.fr)  
[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Directeur de publication : Gilles Pelurson  
 Rédacteur en chef : Seán Healy  
 Composition : SRISSET Auvergne-Rhône-Alpes  
 Prix : 3,50€  
 Dépôt légal : juin 2016  
 ISSN : 2494-050X (en ligne)

©AGRESTE 2016